



MÉMOIRE DU CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE QUÉBEC

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES
ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Équipe de rédaction :

Rebecca Beaumont
Éducatrice spécialisée

Laurence De Angelis
Travailleuse sociale

Marie-Aimée Labbé
Responsable de projet

Jacinthe Picard
Adjointe à la direction

Julie Picard
Coordonnatrice pour le programme PACE

DÉCEMBRE 2019

Centre d'amitié autochtone de Québec
234 rue Louis-IX, Québec, QC, G2B 1L4

Introduction

Il nous tient à cœur de partager nos préoccupations et pistes de solutions dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Nous sommes une équipe d'intervenants terrain qui travaillent dans un contexte de proximité avec la clientèle. Le contenu de ce mémoire repose essentiellement sur notre vécu auprès des familles autochtones vivant en milieu urbain.

Le Centre d'amitié autochtone de Québec (CAAQ) est un organisme à but non lucratif fondé en 1979. Il a comme mission d'accueillir les membres des Premières Nations, leurs familles et ceux nécessitant de l'aide ou des ressources en santé, sur le plan social et sur le plan légal. Il réalise des projets favorisant l'intégration à l'emploi et à la formation en plus d'offrir des programmes visant l'enrichissement culturel et la préservation de la langue.

Notre organisme est un acteur important qui soutient de façon inconditionnelle les familles ayant des besoins spécifiques et particuliers. Il agit en tant qu'accompagnateur auprès des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité qui ont besoin d'être soutenues dans les différentes étapes de leur vie en favorisant leur adaptation en milieu urbain.

Le CAAQ offre de nombreux services psychosociaux et en soutien à la personne tels que le programme de lutte à l'itinérance, programme jeunesse, programme d'action communautaire à l'enfance (PACE), programme d'insertion à l'emploi, travailleuses sociales, kinésiologue, éducatrice spécialisée pour les familles, comptoir alimentaire hebdomadaire et activités culturelles. De plus, l'organisme compte deux garderies accueillant 68 enfants. Notre organisation compte 42 employés dont plus de dix professionnels et intervenants terrain.

Par ailleurs, le CAAQ travaille conjointement avec plusieurs partenaires du réseau public, mais aussi avec différents organismes communautaires de la région de Québec.

Portrait des autochtones vivant en milieu urbain

Au Québec, 55.6% des autochtones vivent hors-réserve selon Statistiques Canada (2016). Dans la ville de Québec, il y a plus de 7 500 membres des Premières Nations qui proviennent des différentes régions du Québec, soit des Innus, des Atikamekw, des Anishnabes, des Abénakis et des Inuits. Nouveau départ, retour aux études, meilleures perspectives d'emploi et surpopulation sur la réserve sont des motifs parmi d'autres qui incitent les membres des Premières Nations à migrer vers le milieu urbain.

C'est donc devant une population autochtone grandissante à Québec, qu'il est nécessaire et primordial de développer des services pertinents et adaptés culturellement. Il est aussi essentiel pour la clientèle autochtone de recevoir du soutien en santé mentale, physique, émotionnelle et spirituelle dans un milieu qui répond à un besoin de sécurisation culturelle considérant les multiples enjeux actuels vécus par ceux-ci:

- Difficulté d'utiliser les services du réseau public pour un autochtone arrivant en milieu urbain;
- Barrière de la langue;
- Services non-adaptés culturellement;
- Préjugés et discrimination des professionnels à l'égard de la population autochtone.

Par ailleurs, le Centre d'amitié autochtone de Québec offre depuis quelques années, des ateliers d'information et de sensibilisation démystifiant les réalités des autochtones vivant en milieu urbain. Plusieurs organismes communautaires, des milieux scolaires dont le milieu universitaire (faculté de médecine, faculté des sciences infirmières, faculté des sciences de l'éducation) ont eu la chance de recevoir cette formation gratuite. Ces futurs professionnels ou enseignants expriment clairement qu'ils aimeraient en connaître davantage sur l'histoire et les réalités des Premières Nations.

Le contexte actuel des réalités autochtones vivant en milieu urbain nous amène à se pencher sur la nécessité de développer des services de santé et services sociaux adaptés à notre clientèle en se basant sur les appels à l'action de la Commission d'enquête sur les relations entre les différents services publics et les Autochtones.

La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics a permis de faire la lumière sur la discrimination systémique vécue par les autochtones, notamment dans les services en protection de la jeunesse. Bien que nous ayons été témoins de nombreuses situations de discrimination systémique vécues par la

clientèle du CAAQ, nous préférons mettre l'emphase sur les bonnes pratiques et pistes de solutions plutôt que sur la dénonciation dans le cadre de ce mémoire.

Services offerts au CAAQ pour les familles suivies en protection de la jeunesse

Les intervenants du CAAQ collaborent régulièrement avec les intervenants de la DPJ pour soutenir les familles lors des évaluations ou pendant le suivi à l'application des mesures. Cette collaboration prend différentes formes selon les besoins.

- Accompagnement des familles lors des rencontres avec leur intervenant de la DPJ. La mobilisation des familles autochtones en milieu urbain est particulièrement difficile dans les suivis en protection de la jeunesse. Les traumatismes vécus dans les pensionnats autochtones sont récents et plusieurs membres des Premières Nations considèrent la DPJ comme étant la continuité des pensionnats. Pour certains, la façon de se protéger est d'éviter le plus possible les contacts avec la DPJ, ce qui n'aide pas à mettre fin aux situations de compromission. En offrant un accompagnement sécurisant, nous leur permettons de collaborer adéquatement au suivi.
- Accompagnement des familles au tribunal. Dans cet accompagnement, nous faisons en sorte qu'elles demeurent impliquées dans les mesures prises pour les enfants.
- Aider les familles à prendre les moyens pour faire cesser les situations de compromission. Nous travaillons concrètement avec les familles pour améliorer leur situation en fonction de leurs besoins, que ce soit pour l'amélioration des habiletés parentales ou en lien avec des problématiques de toxicomanie, de santé mentale, d'instabilité résidentielle et toutes autres problématiques. Lorsque nous ne sommes pas en mesure de répondre nous-même aux besoins, nous les référons et accompagnons dans les services.
- Permettre une meilleure communication entre les familles et les intervenants de la DPJ afin de favoriser la mobilisation. Plusieurs familles autochtones en milieu urbain vivent des problèmes d'instabilité résidentielle. Il arrive aussi que les parents n'aient pas accès à un téléphone. Avec l'autorisation des parents, l'intervenant de la DPJ peut nous contacter lorsqu'il éprouve de la difficulté à les rejoindre. Nous nous assurons alors de contacter rapidement les parents, en utilisant les réseaux sociaux si nécessaire. Également, certains parents ayant vécus des traumatismes avec la DPJ nous demandent d'agir comme intermédiaire autant pour les rencontres que pour les appels téléphoniques.

- Présenter des demandes de financement au Príncipe de Jordan. Lorsque les services nécessaires à l'enfant ne sont pas accessibles dans le réseau public ou alors que les délais d'attente sont trop longs, nous faisons des demandes au Príncipe de Jordan. De cette manière, nous assurons un accès équitable aux services en milieu urbain.
- Assurer la supervision de contacts parent/enfant. En collaboration avec l'intervenant de la DPJ, nous effectuons la supervision de certains contacts parent/enfant. Cela permet que les contacts se passent en harmonie avec la culture et de façon sécurisante pour les enfants. Nous constatons que cette collaboration augmente de façon importante la constance des parents. En raison du lien de confiance que nous avons avec les familles, il nous est plus facile de les soutenir au niveau des habiletés parentales.
- Offrir un suivi psychosocial dans une approche holistique et culturellement sécurisante. Le CAAQ a le souci d'offrir à sa clientèle des services professionnels adaptés aux besoins des autochtones en milieu urbain. Actuellement, deux travailleuses sociales font parties de l'équipe d'intervenants et effectuent des suivis psychosociaux auprès des familles. De plus, l'équipe travaille actuellement au développement d'une offre de services en soins de santé. Dès l'hiver 2020, la clientèle du CAAQ pourra bénéficier des services de la clinique SPOT à raison d'une demi-journée par semaine.

Approche et valeurs d'intervention

- Respect du rythme. Un élément essentiel à l'intervention culturellement sécurisante est la notion du respect du rythme de la personne. Les intervenants du CAAQ ont la possibilité de déterminer eux-mêmes l'intensité et la durée des suivis ainsi que le lieu des rencontres en fonction des besoins de la clientèle et des ressources disponibles. Cela permet d'effectuer des interventions porteuses de sens et respectueuses des besoins. Nous constatons que plus nous offrons une intensité de services maintenus dans le temps et répondant de façon globale aux besoins des familles, plus nous voyons des améliorations significatives de leurs conditions de vie. Il n'est pas rare que des suivis s'échelonnent sur plusieurs années avec une intensité variable. Toujours dans le but de favoriser l'accès aux services d'aide, les personnes peuvent sans problème reprendre un suivi interrompu.

- Approche holistique. Tenir compte de la personne dans sa globalité constitue aussi un élément essentiel à l'intervention et particulièrement auprès des autochtones. Les familles ayant un suivi en protection de la jeunesse font face à des problématiques complexes. Il est plus naturel pour celles-ci d'obtenir une aide qui tient compte de l'ensemble de leur situation plutôt que de compartimenter leurs problèmes en se dirigeant vers plusieurs services spécifiques. De plus, nous avons l'habitude d'inclure dans l'intervention les membres de la famille élargie, tout en tenant compte de l'histoire intergénérationnelle.
- Stabilité et continuité de services. Nous assurons une continuité et une figure stable auprès des familles dans le contexte actuel de roulement important de personnel faisant parti du réseau. Les familles côtoient généralement plusieurs intervenants au CAAQ, ce qui leur assure d'avoir toujours une personne de confiance à qui se référer.
- La force de la communauté. En communauté autochtone, la responsabilité de prendre soin des enfants est partagée par la communauté. Le CAAQ offre donc aux familles qui déménagent en milieu urbain de recréer ce sentiment de communauté. Les familles sont invitées à participer aux différentes activités organisées au CAAQ. Ces activités sont propices aux interventions informelles ainsi qu'à la création de liens d'entraide. La participation des intervenants à ces activités est un facteur qui contribue à augmenter considérablement les liens de confiance avec la clientèle, ce qui constitue un ingrédient essentiel à la relation d'aide. Cette proximité est un atout important pour assurer la sécurité des enfants, car cela permet d'être rapidement informés des difficultés vécues par les familles.
- Égalité et défense des droits. Les intervenants du CAAQ possèdent un grand savoir expérientiel ainsi que des formations variées. Cependant, nous avons le souci de ne pas nous positionner en tant qu'expert auprès de la clientèle. Nous tentons d'utiliser les forces de chacun sans tenir compte de l'âge ou du niveau d'étude. Aussi, les familles autochtones sont nombreuses à avoir peur de dénoncer les situations de discrimination systémique qu'elles vivent, même si celles-ci leurs causent d'importants préjudices. Elles craignent, entre autres, de vivre des représailles et de se voir limiter davantage l'accès à leur enfant. Nous nous assurons donc d'informer les familles de leurs droits et recours. Lorsque qu'elles décident de dénoncer, nous les accompagnons dans les différents processus de plainte. Les situations de discrimination systémique étant souvent causées par la méconnaissance ou la peur, nous avons le souci d'agir en tant que conseillers auprès des intervenants du réseau.

- Liberté. La liberté est une valeur très importante dans la culture autochtone. L'équipe du CAAQ a donc le souci constant d'aider les familles à prendre part aux différents processus de décisions qui les concernent. En augmentant leur pouvoir d'agir et leur sentiment de liberté, nous contribuons à améliorer leur capacité à se mobiliser. Il n'est pas rare que nous entendons les intervenants en protection de la jeunesse se plaindre de la non-mobilisation des parents. Selon nous, le sentiment de liberté est une des clés permettant de dénouer cette impasse.

Constats et préoccupations

- Les intervenants de la DPJ ont tendance à percevoir davantage le volet d'accompagnement dans l'aide que nous apportons aux familles et ne pas tenir compte de l'ensemble des services d'aide que nous apportons. Par exemple, un parent qui a des problèmes de toxicomanie et qui ne va pas chercher de l'aide dans une ressource spécifique sera perçu comme n'ayant fait aucune démarche, même si un suivi est donné au CAAQ.
- Lorsque nous accompagnons les parents pour les rencontres avec la DPJ, nous leur offrons souvent le transport. Nous pouvons entendre des commentaires des intervenants à l'effet que les parents ont eu un « lift » pour se rendre au rendez-vous. Cependant, nous leur offrons bien plus qu'un simple transport. À l'aller, nous préparons les parents en vue de la rencontre, puis faisons un retour avec eux lorsque nous allons les reconduire. Lors du retour, nous pouvons nous assurer de la bonne compréhension des parents et les aidons à se préparer pour les prochaines démarches.
- Parmi les familles que nous côtoyons, la majorité des enfants qui sont confiés en famille d'accueil le sont dans des familles allochtones. Certaines de ces familles démontrent une ouverture envers la culture autochtone et se montre intéressées à ce que les enfants participent aux activités du CAAQ. Cependant, certaines familles d'accueil se montrent méfiantes et réticentes envers nos services.
- Lorsque nous sommes témoins d'interventions qui ne sont pas adaptées à la réalité des autochtones en milieu urbain, nous constatons que celles-ci sont généralement faites de bonne foi, mais reposent sur des informations erronées ou incomplètes. Selon nous, le manque d'information sur les réalités autochtones ainsi que les préjugés véhiculés dans la société contribuent à augmenter le sentiment d'insécurité des intervenants. La peur engendrée les amènent alors à être plus

directifs et contrôlant dans leurs interventions, provoquant ainsi des luttes de pouvoir.

- Comme mentionné précédemment, une méconnaissance de la réalité autochtone se fait ressentir dans les services publics. Plus particulièrement, une incompréhension et un manque d'information de la culture autochtone en générale dans les services spécialisés (orthophonie, ergothérapie, éducation spécialisée, psychologie, etc.). En effet, lors de suivis dans ces services spécialisés, les intervenants du Centre d'amitié autochtone de Québec doivent parfois prendre un temps pour expliquer les particularités de la clientèle afin de s'assurer d'une évaluation adéquate.
- Dans le même ordre d'idée, les outils standardisés utilisés par les professionnels ne semblent pas prendre en compte les différences culturelles. Il est donc primordial que ces derniers aient une compréhension des particularités de ces familles pour utiliser un jugement éclairé lors de l'analyse des résultats. Comme par exemple, un retard langagier chez un enfant plurilingue avec une langue maternelle autochtone pourrait éveiller un doute d'un manque de stimulation de la part du parent. Toutefois, il y a une foule d'éléments à considérer dans l'analyse de cette situation.

Recommandations

- Lorsque la DPJ intervient dans la vie d'une famille autochtone vivant en milieu urbain dans le territoire de la ville de Québec, nous souhaitons que les intervenants leurs proposent systématiquement nos services.
- Établir avec la DPJ de la Capitale Nationale des mécanismes permettant l'échange d'informations confidentielles avec les intervenants du CAAQ dans le cadre d'évaluation des signalements.
- Un financement suffisant et pérenne pour que le CAAQ puisse répondre adéquatement à l'ensemble des besoins des familles ayant un suivi en protection de la jeunesse sur le territoire.
- Que les intervenants de la DPJ aient une meilleure compréhension de notre rôle auprès des familles.

- Que les familles d'accueil allochtones aient une meilleure compréhension de notre rôle auprès des familles, soient davantage outillées et soutenues dans leurs responsabilités auprès des enfants.
- Travailler en collaboration avec le CIUSSSCN dans le but de recruter des familles d'accueil autochtones. Nous souhaitons accompagner ces familles dans le processus d'évaluation ainsi que leur offrir un support adéquat et soutenu dans leur rôle auprès des enfants.
- Contribuer à la formation des intervenants du CIUSSSCN dans le but de les sensibiliser aux réalités autochtones et de mieux les outiller sur les interventions à privilégier ainsi que sur les ressources disponibles.
- Permettre l'utilisation de conseils de famille tels qu'utilisés dans le système d'intervention d'autorité atikamekw (SIAA) afin de mettre en place des solutions mobilisatrices et d'éviter lorsque possible d'avoir recours au tribunal.
- Rendre accessible des ressources pour que toutes les familles québécoises puissent bénéficier de leur droit à l'accompagnement. Pour ce faire, il faudra bonifier les ententes financières pour les organismes communautaires œuvrant auprès des familles.

Références

Statistiques Canada. (2016) Peuples autochtones-Faits saillants en tableaux. *Recensement*. Repéré à : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/abo-aut/index-fra.cfm>

Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. (2019). *Rapport final*. Gouvernement du Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

Anne Fournier, « De la Loi sur la protection de la jeunesse au Système d'intervention d'autorité atikamekw (SIAA) – La prise en charge d'une nation pour assurer le bien-être de ses enfants », publié en 2016, dans *Enfances Familles Générations*.